




# AGENDA DU 2<sup>ème</sup> TRIMESTRE



<b>Jeudi 24 janvier</b>	<b>Grève unitaire et nationale</b> pour défendre les postes, les postes aux concours, le pouvoir d'achat. Participer à une grève ne remet pas en cause la validation ! Cette action sera rapidement suivie par d'autres actions.
<b>Du 16 au 23 janvier</b>	<b>Mutations</b> : il faut se connecter sur i-prof <b>pour vérifier le barème</b> retenu par le rectorat avant commission. En cas d'erreur, envoyez à la DPE les pièces justificatives manquantes et contactez le SNES pour qu'il suive votre dossier (si ce n'est pas encore fait, envoyez un double de votre dossier mutations pour permettre aux commissaires paritaires du SNES de faire un travail plus efficace).
<b>30 et 31 janvier</b>	<b>Mutations</b> : commission de vérification des barèmes inter. Les commissaires paritaires du SNES (6 élus agrégés sur 9 possibles, 11 certifiés sur 19 possibles, 5 CPE sur 8 possibles) vérifient tous les barèmes et informent les syndiqués à l'issue de la réunion.
<b>Février – Mars</b> (dates précises à venir) 	<b>Faire attention à sa note administrative !</b> <b>Eh oui ! Les profs aussi sont notés.....</b> Et même doublement notés : une note administrative sur 40, déterminée par le chef d'établissement, et une note pédagogique sur 60 (déterminée par la place au concours puis les inspections), le total sur 100 déterminera la vitesse de la progression de votre carrière. Voir également le 4 pages joint. Attention : signer sa note signifie en avoir pris connaissance, pas être d'accord. <b>Les syndiqués recevront prochainement un bulletin leur expliquant comment vérifier leur note, sa signification et son utilité et, le cas échéant, comment la contester.</b>
<b>Du 10 au 20 mars</b>	<b>Résultats du mouvement inter</b> : le calendrier discipline par discipline n'est pas encore fixé (surveiller les sites du SNES). Dès la fin de la commission, les syndiqués seront avertis par mail, courrier à l'adresse privée et, nouveauté de cette année, par SMS (pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, pensez à les communiquer au SNES). A peine le résultat obtenu, il faut déjà penser à la stratégie pour l'intra : voir calendrier des réunions organisées par le SNES.
<b>19 et 20 mars</b> <b>Votez SNES et FSU !</b>	<b>Elections au conseil de centre de l'IUFM</b> Pour la première fois cette année, il n'y a pas eu d'élections en début d'année scolaire en raison de l'intégration de l'IUFM à l'Université d'Artois. Vous n'avez donc pas encore de représentants pouvant siéger et vous représenter. Un conseil provisoire va être mis en place pour 2 ans : c'est l'occasion de vous exprimer sur la formation, contenus et conditions matérielles et tous les sujets concernant l'IUFM. Si vous souhaitez être candidat, contactez Karine Boulonne au SNES de Lille ou par mail ( <a href="mailto:karine.boulonne@sn.es.edu">karine.boulonne@sn.es.edu</a> ). Votez et faites voter pour que le SNES puisse continuer son action à l'IUFM.
<b>31 mars et 1<sup>er</sup> avril</b>	<b>Elections au conseil d'administration de l'Université</b> Avec l'intégration de l'IUFM à l'Université, la participation à ces instances devient indispensable. Tout est fait pour que vous ne puissiez pas voter : donnez tort à l'administration en participant massivement à ces scrutins !